



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : LV/ALV/mvm/2021-74

Votre correspondant. : Alain Vaessen

081/240 650

alain.vaessen@uvcw.be

Annexe(s) : /

Courrier adressé à/au :

- Mme Karine Lalieux, Ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris,
- Gouvernement wallon,
- M. Alexandre Lesiw, Président du SPP Intégration sociale.

Namur, le 1^{er} septembre 2021

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président,

Concerne : Inondations - Propositions de la Fédération des CPAS wallons.

Un Comité directeur de la Fédération des CPAS wallons, exceptionnel « Inondations », s'est réuni le 26 août dernier. Ce dernier a émis des propositions quant à la gestion des conséquences des inondations, qui font suite à celles déjà émises en juillet dernier.

Les présentes suggestions émanent également des CPAS, la Fédération ayant en effet rencontré, sur le terrain, les représentants des CPAS des principales communes sinistrées.

Ces propositions sont « de tout ordre », énumérées « en vrac », à l'attention des deux niveaux de pouvoir que sont le Fédéral et le Régional. La Fédération des CPAS de Wallonie reste à disposition pour participer aux modalités de mise en œuvre de ces dernières.

Propositions vis-à-vis du Fédéral

Demandes initiales (pour rappel)

- Geler les contrôles à domicile pour la condition de résidences de la Grapa, dans les communes sinistrées par les inondations.
- Prévoir une possibilité d'une seconde prime d'installation pour les personnes déplacées par les inondations et bénéficiaires du DIS.
- En énergie, sur le Fonds « inondations », prévoir le remplacement de l'électroménager (frigo, congélateur, lave-linge...), achat de réchaud d'appoint (type camping), bonbonne de gaz propane ou butane, lampe de poche, panneaux solaires individuels pour les besoins de base en électricité, poêle d'appoint de basse consommation, convecteur électrique, boiler électrique.

Demandes complémentaires du terrain

- Suspendre tous les contrôles et les inspections dans les CPAS des communes sinistrées : ceux du SPP IS (déjà le cas) mais également les contrôles des autres institutions fédérales en lien avec les CPAS, notamment l'Afsca (pour les cuisines des maisons de repos)...
- Relativement au budget de 20 millions d'euros (en aides sociales) octroyé par le Gouvernement fédéral :
 - libérer très rapidement la première tranche ;
 - avoir l'accord de la Ministre de l'Intégration sociale et du SPP IS pour dépasser les 10 % dans les cas où un renfort d'un mi-temps au minimum dans chaque CPAS n'entraîne pas dans l'enveloppe ;
 - officialiser l'effet rétroactif de chargement des dépenses (intervenu dès la mi-juillet, en urgence) ;
 - obtenir une garantie de souplesse du SPP IS dans les inspections, relativement aux types d'aides consenties (exceptionnelles, dans certains cas) ;
 - clarifier le mécanisme de subrogation par rapport aux avances (notamment vis-à-vis des compagnies d'assurances et du Fonds des Calamités).
- Élargir les critères d'affectation du Fonds « soutien psychologique » (Covid) pour les sinistrés et prolonger le délai de consommation, vu l'importance de l'accompagnement psychosocial sur le terrain.
- Élargir les critères d'affectation du Fonds « Covid » pour les sinistrés et prolonger le délai de consommation.
- « Regarnir » le Fonds gaz - électricité, pour subvenir aux besoins exceptionnels de la population.
- Préciser certaines « FAQ Inondations » du SPP IS, difficiles à interpréter (dont la 4.2).
- (Re)lancer un appel à projets pour des logements d'urgence, complémentairement aux mesures de logement « d'urgence » déjà prises par la Wallonie.

Propositions vis-à-vis de la Wallonie

Demandes initiales (pour rappel)

- Trouver une solution juridique pour régulariser les décisions des présidents de CPAS, qui ont dû sortir des balises définies réglementairement pour répondre à l'urgence sociale extrême.
- Prévoir un renfort en APE pour les CPAS, à l'instar de ce qui a été fait pour les communes. À ce sujet :
 - ce soutien devrait pouvoir s'étendre au-delà de fin décembre 2021 ;
 - il pourrait « rendre libres » les profils possibles à l'engagement (ouvrier, travailleurs sociaux, personnel administratif...) ;
 - à défaut de possibilité liée au nouveau décret APE, il conviendrait de réfléchir à un autre mécanisme de renfort de l'emploi, activable en cas d'urgences sociales et n'induisant pas de quote-part à financer par le pouvoir local ;
 - ce renfort pourra se baser sur les besoins objectifs liés à la gestion des inondations, que la Fédération des CPAS recueille actuellement et pourra transmettre rapidement. Ces derniers tiendront par exemple compte des points cédés par les communes aux CPAS.
- Prévoir des subventions spécifiques à l'infrastructure là où le CPAS n'a plus de bâtiment(s) ou doit le(s) réhabiliter.

- Prévoir un moratoire du CRAC sur les plans de gestion des CPAS des communes sinistrées.
- Aider les personnes sinistrées en matière d'énergie.
 - Agir sur les primes Mebar :
 - augmenter rapidement l'enveloppe globale et la prime (comme prévu dans la Réforme actuelle) pour les dossiers spécifiques et urgents découlant des inondations ;
 - élargir les prestataires afin qu'ils soient à même de fournir du bon matériel dans des délais rapides ;
 - octroyer rapidement des foyers basse consommation, des boilers, des bonbonnes, des réchauds d'appoint, des convecteurs électriques pour l'eau chaude ;
 - travailler sur une procédure allégée.
 - Élargir le PAPE à l'achat d'électroménager et de bonbonnes de gaz pour alimenter une cuisinière d'appoint.

Demandes complémentaires du terrain

- Envisager, dans la liste des communes des catégories 1 et 2, d'intégrer celles sinistrées par les inondations du 24 juillet (notamment Namur et Dinant).
- Uniformiser les modèles d'attestations de sinistrés, qui pourront « ouvrir certains droits ».
- Avoir la confirmation du Gouvernement wallon pour affecter une partie du budget des « 35 millions » pour des frais de personnel et/ou de fonctionnement.
- Organiser une centralisation des mises à disposition de personnel entre tous les CPAS, en y incluant également les plus éloignés.
- Constituer/trouver un espace de stockage pour tous les dons, dans l'attente de leur redistribution. À défaut d'espace de stockage centralisé, il conviendrait de trouver rapidement une solution au déstockage de certains dons (surtout les vêtements) étant donné la saturation/l'indisponibilité des lieux actuels (à l'échelon local).
- Répondre rapidement aux inquiétudes liées à l'application du prêt CRAC (2 500 euros). L'UVCW avait envoyé un courrier à ce sujet.
- Suspendre l'ensemble des contrôles et inspections au niveau de la Wallonie, dans les CPAS des communes sinistrées, dont ceux exercés par l'AviQ.
- Constituer une cellule régionale qui valide a priori les projets de relogement subventionnés par la Wallonie.
- Plan « containers » - Accorder une importance à la qualité des installations pour les personnes (et pas uniquement au critère « prix »), au terme du marché cadre en cours. Ces dispositifs temporaires pourraient en effet durer dans le temps. Il est aussi à noter que les personnes sinistrées souhaitent grandement privilégier la réhabilitation rapide de leur lieu de vie qu'un logement temporaire en container.
- Octroyer l'exemption de permis d'urbanisme aussi pour les containers « professionnels », qui servent également à « reloger » du personnel de CPAS sinistrés par exemple.
- Trouver une (éventuelle) réponse juridique (et la communiquer) relativement aux demandes d'expropriation demandées par les personnes sinistrées.

- Par rapport à la « Plateforme 'logement' » - faciliter le remplissage (revoir l'ergonomie) des demandes et des offres.
- Mettre en place un mécanisme de régulation des loyers, en tout cas dans les zones sinistrées, pour éviter les éventuels effets inflationnistes dans les loyers.
- Négocier avec le syndicat des propriétaires afin qu'il incite à accepter plus facilement les conventions d'occupation précaire.
- Compléter les « mesures SLSP » par des mesures permettant de budgétiser des achats de mobiliers pour les personnes sinistrées. La plupart des personnes auront en effet besoin, au-delà d'un nouveau logement, d'être aidées pour l'achat de mobiliers.
- Sécuriser structurellement les logements inoccupés (vols).
- Clarifier ce que peut faire le numéro de téléphone spécial « 1890 » pour l'aide aux indépendants sinistrés, en regard de ce que les CPAS peuvent faire (ou pas) vis-à-vis de ce public également.
- Obtenir la garantie de maintien de la subvention pour les MR/MRS qui ont dû être évacuées temporairement.
- Traiter la question des heures supplémentaires exceptionnelles du personnel.
- Établir un modèle de convention de mise à disposition à titre précaire de matériel tels que des radiateurs électriques ou déshumidificateurs aux personnes sinistrées (certains CPAS envisagent de louer certains appareils pour les mettre à disposition gratuitement de personnes sinistrées dans le besoin mais sous couvert d'une caution (faible montant) et d'un engagement d'utilisation en bon père de famille).
- Par rapport à RESA :
 - se renseigner sur le fait qu'ils ne remplaceraient que les compteurs à gaz, pas à budget ;
 - accepter (dans le chef de RESA) que certaines demandes se fassent par les CPAS (et pas par les personnes, parfois en difficulté pour remplir seules les formalités).

Autres propositions

- Préciser aux CPAS les affectations des différents budgets octroyés, tant à l'échelon fédéral que régional.
- Accélérer toutes les procédures de reconstruction, notamment simplifier les dispositions liées aux marchés publics.

En vous en souhaitant bonne réception, nous restons à votre entière disposition pour en discuter ou vous apporter un complément d'information éventuel.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération très distinguée.



Alain VAESSEN
Directeur général



Luc VANDORMAEL
Président